

Annexe 3 – Tableau relatif aux pièces à transmettre pour les demandes de détachement, les renouvellements ou les fins de détachement pour les personnels enseignants du 2nd degré, les personnels d'éducation et les psychologues de l'éducation national (PSY-EN)

Situations		Pièces à transmettre
1 ^{ère} demande de détachement (décret 85-986) et renouvellement de détachement au sein de la même structure	Détachement dans un corps ou cadre d'emploi	- le formulaire complété et signé par l'agent et l'autorité hiérarchique compétente (annexe 1)
	Détachement sur contrat	<ul style="list-style-type: none"> - le formulaire complété et signé par l'agent et l'autorité hiérarchique compétente (annexe 1) - le contrat de travail signé et daté par toutes les parties mentionnant la date de début et la durée du contrat, les fonctions exercées, la rémunération, le lieu d'affectation ainsi que les modalités de cotisation pour les pensions civiles de retraite <p>Par ailleurs, pour les personnels détachés sur la base de l'article 14-5° a) du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié, les entreprises privées et les associations devront le cas échéant apporter les éléments nécessaires à la reconnaissance du caractère d'intérêt général de leur activité et des missions confiées au fonctionnaire recruté.</p>
	Détachement dans un emploi fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> - le formulaire complété et signé par l'agent et l'autorité hiérarchique compétente (annexe 1) - l'arrêté de nomination dans l'emploi
Détachement dans un corps ou cadre d'emploi dans le cadre d'une inaptitude aux fonctions (décret 84-1051)	1 ^{ère} demande de détachement	<ul style="list-style-type: none"> - le formulaire complété et signé par l'agent et l'autorité hiérarchique compétente (annexe 1) - l'avis du conseil médical départemental compétent indiquant que l'agent est déclaré inapte à ses fonctions - le dernier arrêté de position administrative - le dernier arrêté d'avancement d'échelon - la fiche de synthèse de l'agent
	Renouvellement pour le même motif	<ul style="list-style-type: none"> - le formulaire complété et signé par l'agent et l'autorité hiérarchique compétente (annexe 1) - le dernier avis du conseil médical départemental compétent indiquant que l'agent est déclaré inapte à ses fonctions
Intégration dans le corps / cadre d'emplois d'accueil		<ul style="list-style-type: none"> - un courrier de l'agent avec l'avis favorable de l'organisme d'accueil avec précision de la date d'effet souhaitée - l'arrêté d'intégration dans le corps/cadre d'emploi d'accueil
Réintégration dans le corps d'origine à la demande de l'agent		<ul style="list-style-type: none"> - un courrier de l'agent avec l'avis de l'organisme de détachement sur la date souhaitée de réintroduction si elle ne correspond pas à la date de fin de la période de détachement en cours